

Conditions générales de vente

En vigueur au 30 août 2021

Identification de l'entité :

REDZONE est une marque utilisée par la SARL NISACORAH au capital de 120.000 euros – RCS LA ROCHE SUR YON n° 899 434 575 dont le siège social est situé : 99, rue de Cholet 85300 Challans – N° de TVA intracommunautaire : FR 29 899 434 575

Adresse mail de contact : contact@redzone-challans.fr.

Activité de l'entité et objectifs de sécurité :

- REDZONE est un établissement spécialisé dans le loisir indoor accessible à tout âge mais selon certaines conditions.
- Pour les enfants de moins de 6 ans, il est prévu des créneaux horaires spécifiques parents-enfants pour l'activité Trampoline.
- Concernant les enfants de 4 et 6 ans, ils doivent être obligatoirement accompagnés par un adulte responsable sur la plateforme de jeux.
- REDZONE attache une importance toute particulière à la sécurité de ses clients et à ce titre, les installations au sein de REDZONE ont été réalisées par des sociétés spécialisées répondant aux normes européennes les plus exigeantes. Une maintenance récurrente et contrôlée assure le bon fonctionnement des installations.

Dispositions régissant les relations contractuelles entre REDZONE et toute personne physique ou morale, (ci-après désignée le « CLIENT ») qui après avoir consulté attentivement les présentes Conditions Générales de Vente (CGV), décide de procéder à l'achat de séances d'activité ou de produit chez REDZONE

- REDZONE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV sous réserve de les mettre à disposition dans les meilleurs délais.
- Les présentes CGV sont publiées à l'adresse : REDZONE 99, rue de Cholet 85300 Challans, également consultables sur le site www.redzone-challans.fr. Ces CGV sont DE FACTO validées par le CLIENT lorsqu'il procède à une réservation et/ou à un achat sur le site internet www.redzone-challans.fr et l'application mobile de REDZONE en cliquant sur le bouton «j'accepte les Conditions Générales de Vente» ou qu'il entre sur l'espace d'une activité. Les CGV sont reproduites sur demande, sur les devis établis par REDZONE . L'ensemble des offres et devis émis par REDZONE ainsi que des réservations réalisées par le CLIENT pour l'utilisation des activités sont soumis aux présentes CGV. En conséquence, l'utilisation des services proposés par REDZONE depuis le site www.redzone-challans.fr, ainsi que toute réservation effectuée, soit sur le site www.redzone-challans.fr, soit sur l'application mobile de REDZONE, soit par téléphone, soit par correspondance ou directement sur le site, ainsi que toute utilisation d'une activité impliquent nécessairement l'acceptation sans réserve par le CLIENT des présentes CGV.
- Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de REDZONE, prévaloir contre les présentes CGV. Le seul fait que REDZONE ne se prévale pas, dans un premier temps, de l'une de ces conditions des présentes CGV ne peut être interprété comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une desdites conditions.

1. Conditions d'accès

1.1 Consignes : Le CLIENT accepte d'écouter et de regarder les consignes de sécurité et s'engage à pratiquer l'activité suivant les bonnes pratiques évoquées. Il s'engage également à effectuer un échauffement physique précédant l'activité, dès lors que celui-ci est prodigué par le personnel encadrant de REDZONE.

1.2 Règlement : Le CLIENT s'engage à accepter le règlement intérieur et les CGV de REDZONE, ainsi qu'à fournir une autorisation parentale pour les mineurs de moins de 16 ans et à respecter les directives de la direction.

1.3 Décharge : Le CLIENT majeur peut être amené à signer une décharge de responsabilité, lors de l'achat d'une séance, reconnaissant être conscient de la part de risque inhérent à l'activité proposée validant ainsi, pour lui-même et/ ou les enfants dont il a la responsabilité, l'acceptation des CGV mais également l'acceptation des risques encourus durant l'activité.

1.4 Contrôle d'accès : REDZONE se réserve le droit d'inspecter visuellement les effets personnels des CLIENTS à l'entrée pour des raisons de sécurité. En cas de refus de la part du CLIENT, REDZONE se réserve le droit d'interdire l'accès au complexe. Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit aux CLIENTS d'introduire dans l'enceinte du bâtiment tout objet ou substance illicite et/ou dangereuse, notamment toute boisson alcoolisée, tout objet en verre, toutes armes quelles que soient leurs catégories, tout équipement de déplacement (patins à roulettes, skateboard, trottinettes, vélos, etc.) et, plus généralement, tout objet de nature à troubler ou gêner la sécurité et /ou la tranquillité des CLIENTS en raison, par exemple, de leur intensité lumineuse ou sonore. REDZONE se réserve le droit d'interdire l'accès à tout CLIENT ayant apporté ou utilisé dans l'enceinte de ses locaux l'un de ces objets.

L'utilisation du téléphone portable ou appareil photo est interdite pour les pratiquants, mais autorisé pour les accompagnants présents dans le complexe libre de toute activité.

L'accès au complexe REDZONE est libre sous réserve du pass-sanitaire. Toutefois les CLIENTS qui ont procédé à une réservation sont tenus de se présenter à l'accueil. REDZONE se réserve le droit d'interdire l'accès à tout CLIENT n'ayant pas validé sa réservation dès son arrivée.

REDZONE se réserve le droit de refuser l'accès au complexe à toute personne présentant des signes d'ébriété et/ou un comportement inapproprié de nature à inquiéter ou à déranger les autres clients

L'accès sur la zone Trampoline, la Kidzone et la zone bloc d'escalade est matérialisé par la remise au comptoir d'accueil d'un bracelet à fixer visiblement au poignet du CLIENT. Le prénom de ce dernier pourra le cas échéant, y être inscrit.

Le respect de l'heure d'arrêt de la session est sous la responsabilité du CLIENT. REDZONE prévient de façon récurrente des fins de sessions par signal sonore et/ou vocal.

En cas de dépassement horaire, REDZONE se réserve le droit de facturer une heure supplémentaire au CLIENT n'ayant pas quitté l'activité de jeux à la fin de sa session autorisée.

1.5 Tenue vestimentaire : Une tenue correcte est exigée en toute circonstance dans l'enceinte de REDZONE. En outre, le port des chaussettes antidérapantes est OBLIGATOIRE pour pénétrer dans la zone trampoline et kidzone. Le port chausson d'escalade est OBLIGATOIRE pour pénétrer dans la zone bloc d'escalade. Le port de chaussures à semelle non marquante est OBLIGATOIRE sur les courts de squash. Il est OBLIGATOIRE d'être pied nu dans l'espace détente.

REDZONE se réserve le droit de contrôler l'état des chaussettes pour la zone trampoline, des chaussons pour la zone bloc d'escalade ou chaussures de salle pour les courts de squash avant l'accès à la zone de l'activité concernée et peut le cas échéant imposer le renouvellement du matériel.

Pour des raisons de sécurité, le port d'une tenue ou d'un masque recouvrant totalement le visage est strictement interdit sauf pour raisons médicales dûment justifiées. Par ailleurs, les poches des vêtements des CLIENTS doivent être vides avant d'entrer sur une zone d'activité. REDZONE se réserve le droit discrétionnaire, à tout moment, de refuser l'accès ou de reconduire à l'extérieur de l'enceinte du bâtiment, tout CLIENT portant une tenue qui serait susceptible de présenter un risque de sécurité pour le CLIENT lui-même et/ou les autres utilisateurs, ou qui serait de nature à heurter la sensibilité des plus jeunes.

1.6 Comportement : REDZONE se réserve le droit discrétionnaire d'interdire l'accès à tout CLIENT dont le comportement serait de nature à porter atteinte à sa propre sécurité et/ou à celle des autres utilisateurs et/ou à celle des installations et aménagements, notamment en cas de vols, troubles à l'ordre public, dégradations, violences verbales et/ou physiques, propos insultants, états d'ébriété, atteintes aux bonnes mœurs, malveillances, non-respect des consignes de sécurité, etc. En outre, REDZONE se réserve le droit de prendre toutes mesures visant à faire cesser tout comportement contraire aux présentes CGV, notamment en reconduisant le ou le(s) CLIENT(s) concerné(s) hors de l'enceinte du bâtiment et, le cas échéant, en informant les forces de l'ordre et en engageant des poursuites judiciaires à son (leur) encontre, le tout sans aucune compensation, remboursement ou autres recours.

1.7 Cigarette : REDZONE est un établissement strictement non-fumeur. Par conséquent, il est interdit aux CLIENTS de fumer (y compris des cigarettes électroniques) dans l'enceinte du bâtiment.

1.8 Animaux : ils ne sont pas admis dans l'enceinte du bâtiment.

2. Caractéristiques des produits et services proposés

REDZONE est une entité commerciale proposant une activité de loisirs et de restauration. Nous proposons à nos CLIENTS l'utilisation d'installations ludiques orientées autour de l'activité du trampoline de l'escalade et du squash ainsi qu'un espace bar restaurant.

PRESTATIONS PROPOSÉES :

Entrées enfants + parents/entrées + de 7ans/entrées tarifs groupes/ entrées forfaits anniversaires / cours. Cette liste n'est pas exhaustive et peut être modifiée.

Les CLIENTS individuels achètent une prestation comprenant le droit d'entrer et d'utiliser librement les installations du parc dans le respect des règles de sécurité clairement affichées dans le parc, après avoir participé à la séance de briefing, éventuellement à un échauffement, vu et compris la vidéo de consignes de sécurité.

- Durée de la prestation : fixée à l'avance entre REDZONE et le CLIENT. Cette durée est par défaut et a minima de 1 heure.
- Horaire : fixé préalablement entre REDZONE et le CLIENT. Lors d'un achat sur le site internet www.redzone-challans.fr ou via l'application mobile REDZONE, le CLIENT fixe le jour et l'horaire de sa session. Il est conseillé d'arriver 20 minutes avant le début de la réservation.
- La réservation préalable n'est pas obligatoire pour accéder aux prestations. Pour autant le nombre d'utilisateurs en simultané aux activités est limité par des normes de sécurité.
- Les CLIENTS peuvent se présenter sans avoir réservé chez REDZONE. L'entrée dans une zone d'activité n'est de ce fait pas garantie et ne pourra s'effectuer qu'à un horaire indiqué par le personnel du complexe, en fonction des disponibilités. Aussi, la réservation est conseillée, notamment pendant les périodes de forte affluence.
- LES CLIENTS ayant réservé leur session sur le site www.redzone-challans.fr bénéficieront de l'accès à l'horaire indiqué dans le formulaire de réservation.
- Lors d'un achat sur place, LE CLIENT se verra informé de l'horaire auquel il pourra accéder à l'activité choisie.
- L'entrée dans l'espace trampoline est assujettie au port de chaussettes antidérapantes fournies par REDZONE spécialement conçues pour cette pratique. L'entrée dans l'espace bloc d'escalade est assujettie au port de chaussons spécialement conçus pour cette pratique fourni en location par REDZONE si le CLIENT n'en possède pas. Enfin l'entrée sur le court de squash est assujettie au port de chaussures à semelles non marquantes.

PRESTATION ANNIVERSAIRE :

Une prestation Anniversaire comprend le droit d'entrer et d'utiliser librement les installations de l'espace trampoline dans le respect des règles de sécurité clairement affichées dans les conditions suivantes :

- Pendant une durée fixée à l'avance entre REDZONE et le CLIENT
- A un horaire fixé préalablement entre REDZONE et le CLIENT lors de la réservation
- Pour un nombre de participants soit entre 6 et 12 enfants
- La réservation d'une table en salle privative ou commune selon la réservation du client
- L'organisation d'un goûter pour les participants dont les produits sont entièrement fournis par REDZONE : gâteau d'anniversaire, boissons.
- La mise à disposition des cadeaux par REDZONE pour les participants. Le type et le nombre de cadeaux peuvent varier et seront précisés durant la réservation.

3. Tarification

3.1 Les prix visés par les présentes : ils sont consultables sur le site internet de REDZONE, accessible à l'adresse www.redzone-challans.fr ainsi qu'au sein des locaux de REDZONE, et sont exprimés en euros et établis sur la base des taxes en vigueur à la date de réservation ou en l'absence de réservation, à la date d'achat. Les prix ne pourront être modifiés du seul fait de REDZONE après la date de réservation du CLIENT dûment confirmée par REDZONE conformément aux dispositions contenues dans les présentes ou de l'achat des titres d'entrée individuels à l'accueil du parc REDZONE ou auprès de tiers avec qui REDZONE a passé un accord de distribution. Nonobstant ce qui précède, les prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par REDZONE en cas de variation des taxes applicables, d'adaptation annuelle à l'indice du coût de la vie, ou pour tout autre motif jugé nécessaire par REDZONE.

Les tarifs sont disponibles en réservation sur le site internet et affichés à l'accueil du complexe REDZONE.

Les autres tarifs nécessitant un devis (CLUBS et CENTRE DE LOISIRS, GROUPES et ASSOCIATIONS, ENTREPRISES et CE) sont disponibles uniquement à l'accueil du parc ou par demande téléphonique, ou courriel à contact@redzone-challans.fr.

3.2 Tarif individuel parents-enfants 1-6 ANS : il s'applique aux enfants âgés de 1 à 6 ans. Un justificatif pourra être demandé pour appliquer le tarif. A défaut de présentation de ce justificatif, le tarif standard sera appliqué.

3.3 Tarif individuel parents+enfants 4-6 ANS : il s'applique aux enfants âgés de 1 à 6 ans. Un justificatif pourra être demandé pour appliquer le tarif. A défaut de présentation de ce justificatif, le tarif standard sera appliqué. L'adulte accompagnant à accès gratuitement à l'activité.

3.4 Tarif Individuel à partir de 7 ans : il s'applique au CLIENT qui s'inscrit à titre individuel.

3.5 Tarif carte pré-payée (wallet) : Il consiste en l'achat d'un montant en euros avec un pourcentage de gratuité variable. Il est nominatif et non individuel. Il permet l'achat de tous les services (de loisirs et de restauration) proposés dans le complexe. Sa date de validité est de 1 an à compter de la date d'achat et peut être rechargé à tout moment.

3.6 Tarif Abonnement : il est constitué de différentes offres permettant l'accès à l'activité choisie avec un engagement d'une année. Il est nominatif et individuel. Il est possible d'opter pour un prélèvement mensuel avec tacite reconduction ou un paiement unique au comptoir.

3.7 Tarif Anniversaire : Il est consultable sur le site internet www.redzone-challans.fr ou expliqués par mail, téléphone ou encore sur place à l'accueil de REDZONE. Il est valable pour un minimum de 6 participants à 12 pour le maximum. La présence à minima d'un adulte responsable est obligatoire durant le goûter.

4. Processus de réservation en ligne

4.1. Compte client : Afin de bénéficier de la garantie de pouvoir accéder au parc à l'horaire choisi, le CLIENT doit obligatoirement effectuer une réservation en ligne depuis son compte client via le site www.redzone-challans.fr ou sur l'application mobile REDZONE.

4.2 Utilisation de l'application mobile pour les réservations : L'utilisation de l'application mobile REDZONE est téléchargeable à partir du site internet www.redzone-challans.fr ou d'une plateforme de téléchargement en ligne. Elle est réservée aux CLIENTS disposant d'un compte utilisateur (ci-après le « Compte »). Les CLIENTS se connectent à l'application au moyen de leurs propres terminaux et de leurs propres abonnements aux services de télécommunications.

4.3 Accès à l'espace de réservation en ligne. La connexion à l'espace de réservation en ligne (ci-après « l'Espace de réservation ») se fait au moyen d'Internet via tout ordinateur, smartphone et tablette disposant des caractéristiques techniques requises. L'ouverture d'un compte est nécessaire pour accéder à l'espace de réservation.

L'ouverture du compte est validée après renseignement par le CLIENT des informations demandées, étant précisé que ce dernier s'engage à fournir à ce titre des informations personnelles exactes et précises. REDZONE se réserve le droit de fermer immédiatement le compte du CLIENT dans l'hypothèse où une information mentionnée au moment de l'ouverture du Compte se révélerait fausse.

Chaque CLIENT dispose d'un login et d'un mot de passe pour se connecter à son compte. Seul le titulaire du compte est autorisé à se connecter en utilisant les login et mots de passe correspondant au dit Compte. Le CLIENT s'engage à conserver son mot de passe de manière strictement confidentielle. A ce titre, toute utilisation du compte d'un CLIENT est réputée avoir été faite par le CLIENT lui-même ou avec son autorisation.

4.4 Obligation des CLIENTS. Les CLIENTS s'engagent à utiliser leur compte conformément aux dispositions des présentes CGV. En cas de non-respect par un CLIENT des présentes CGV, REDZONE se réserve le droit, à tout moment, de bloquer ou annuler son compte.

Pour réserver sa session Il doit indiquer :

- L'activité choisie
- Le jour date et heure auxquelles il souhaite pratiquer cette activité
- La durée pendant laquelle il souhaite pratiquer l'activité

Le CLIENT a alors accès à un récapitulatif des éléments relatifs à l'activité sollicitée, du prix total, en fonction des éléments qu'il a indiqués.

Le CLIENT confirme alors son achat, accepte les CGV et la décharge de responsabilité et procède au paiement par carte bancaire ou carte pré-payée (wallet).

4.5. Confirmation : Le CLIENT reçoit sur l'adresse email indiquée à la création du compte un mail de confirmation résumant les informations de sa réservation et de son paiement.

4.6. Jour de l'activité : le CLIENT se rend chez REDZONE. A son arrivée, il présente le document de confirmation reçu (en format papier ou numérique) pour pouvoir accéder à la session réservée.

5. Modalités de paiement

5.1 Réservations par l'application mobile : elles sont réglées au moment de la réservation par carte bancaire sur une plateforme de paiement sécurisé, avec l'abonnement correspondant à l'activité réservée ou avec la carte pré-payée (wallet).

5.2 Prestations achetées ou réservées au sein du complexe : la facture est émise le jour de la visite, en fonction du nombre de participants et de(s) l'abonnement(s) ou du type de billet(s) achetés, de la durée de présence du CLIENT et des participants au sein de REDZONE, et/ou des produits achetés (chaussettes antidérapantes, prestations restauration). Les factures définitives émises par REDZONE sont exigibles dès leur date d'émission. Les règlements se font sur place, par espèces, carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Master Card), chèques, à l'ordre de REDZONE, déduction faite de l'acompte éventuellement réglé au préalable.

6. Annulation d'une prestation

6.1 Réservation en ligne effectuée sur le site internet www.redzone-challans.fr : le CLIENT peut annuler sa réservation jusqu'à 24 heures avant. Passé ce délai, la réservation est perdue et aucun remboursement ne sera effectué.

– Le CLIENT ne bénéficie pas d'un droit de rétractation, la prestation d'activité de loisir fournie à une date précise par REDZONE entrant dans le cadre des exclusions prévues par l'article L221-28 du code de la consommation.

– Dans le cas où le CLIENT ne pourrait se rendre au parc à l'heure indiqué sur la réservation, il devra prendre contact préalablement à l'heure réservé avec REDZONE (maximum 24 heures) qui lui proposera un nouvel horaire pour accéder au parc. Dans le cas où le CLIENT ne se présente pas le jour et à l'heure réservé au parc et n'a pas prévenu de son impossibilité de venir, la réservation est perdue et aucun remboursement ne sera effectué.

– Pour les anniversaires nous acceptons une annulation qui résulterait d'un cas de force majeure, notamment, une indisponibilité pour maladie de l'enfant dont c'est l'anniversaire, à justifier par un certificat médical pour obtenir une nouvelle réservation le remboursement de l'acompte.

6.2 Annulation avant la fin de la prestation : si un CLIENT souhaitait arrêter l'activité avant l'heure de fin prévu, aucun remboursement ne sera effectué.

7. Produits d'équipement sportif et produits de l'espace restauration – Tarification

Tous les prix s'entendent en euros toutes taxes comprises. S'agissant des produits de l'espace restauration, les menus qui s'y rapportent sont fournis à titre indicatif et peuvent varier en fonction des approvisionnements. Dans ce cas, le CLIENT est informé de la modification de prix correspondante, le cas échéant.

8. Droits de propriété intellectuelle

Le CLIENT n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de REDZONE.

9. Vidéo protection

L'enceinte du bâtiment est équipée d'un système de vidéo protection, installé pour permettre de renforcer la sécurité des personnes et des biens. Ce dispositif de vidéo protection est exploité par REDZONE, qui assume la responsabilité de la gestion du système, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (art. L.251-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure – Décret 2006-929 du 28 juillet 2006). Le CLIENT peut obtenir toutes informations et exercer son droit d'accès aux images. Adresse email : contact@redzone-challans.fr.

10. Force Majeure

REDZONE ne pourra être tenu responsable à l'égard du CLIENT en cas d'inexécution de l'une quelconque de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français. Dans une telle hypothèse, REDZONE peut proposer une autre date de venue sur le site.

11. Responsabilité

11.1 Condition physique et état de santé : Le CLIENT atteste qu'ils lui permettent de pratiquer le sport en général et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités et le matériel proposés par REDZONE dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance.

11.2 Dommmages : REDZONE n'encourra aucune responsabilité pour tous les dommages directs ou indirects qui ne sont pas causés par la société elle-même.

11.3 Respect consignes : REDZONE décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité, en cas de mauvaise utilisation des matériels ou d'une utilisation fautive ou non conforme à leur destination tels que stipulés dans les conditions Générales d'utilisation et le Règlement intérieur.

11.4 Responsabilité enfants : Les enfants mineurs évoluent dans le bâtiment sous la responsabilité des adultes les accompagnants. Les enfants et personnes des écoles, centres de loisirs et autres organismes sont sous la responsabilité de leur personnel d'encadrement. Les adultes et personnels d'encadrement doivent veiller au respect des consignes de sécurité et à la bonne utilisation des matériels par les personnes étant sous leur responsabilité.

11.5 Dommmages/vols dans l'établissement : REDZONE ne saurait être tenue pour responsable des dommages, de quelque nature qu'ils soient et, en particulier du vol, susceptibles d'atteindre les effets personnels apportés par les CLIENTS, qui n'auraient pas été déposés dans des casiers sécurisés prévus à cet effet.

11.6 Dommmages/vols sur le parking : REDZONE décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou effraction ayant lieu sur le parking non surveillé qui est mis à la disposition des CLIENTS afin de leur faciliter l'accès au parc.

11.7 Conditions d'exploitation et de maintenance : elles sont appréciées par REDZONE seule. Elle décide notamment : de la fixation des jours et horaires d'ouverture ; de la maintenance des équipements dont REDZONE est propriétaire ; de l'adoption des normes et règles concernant la santé, la sécurité de ses équipements et des services aux CLIENTS REDZONE.

11.8 Fermeture au public : En particulier, REDZONE peut décider de fermer au public tout ou partie du parc qu'elle gère et suspendre tout ou partie des services proposés, pour toute la durée qu'elle juge nécessaire, en raison notamment, de questions ou opérations liées à la sécurité ou la santé des CLIENTS, à la maintenance, à la réparation de tout ou partie des équipements, quel qu'en soit le motif, sans pouvoir en être tenue pour responsable et sans que le CLIENT puisse prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit.

11.9 Garanties : En raison de la nature des services offerts par REDZONE, le CLIENT ne bénéficie ni de la garantie des vices cachés ni de la garantie légale de conformité.

11.10 S'agissant des produits d'équipement et de l'espace restauration, tous les produits fournis par REDZONE bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales :

– de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 à L. 217-14 du Code de la consommation pour les produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à l'achat immédiat

– de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits vendus et les rendant impropres à l'utilisation (articles 1641 à 1649 du Code civil).

– Il est rappelé que pour agir à l'encontre de REDZONE, le CLIENT bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du produit s'agissant de la garantie de conformité ou de la découverte du vice, dans le cadre de la garantie des vices cachés.

– Afin de faire valoir ses droits, le CLIENT devra retourner les produits concernés au comptoir d'accueil. REDZONE procédera alors à l'échange ou au remboursement du/des produits.

11.11 Site internet : REDZONE fait au mieux pour que le site internet www.redzone-challans.fr fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le CLIENT reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du

réseau Internet. REDZONE décline par conséquent toute responsabilité quant aux difficultés techniques que le CLIENT pourrait rencontrer lors de l'utilisation du site internet www.redzone-challans.fr, qu'elles qu'en soient la cause ou l'origine, notamment dans le cas de survenance de « bugs » ou de défaut de capacité de l'équipement informatique dans la restitution de l'information ou la transmission et l'acheminement de ses ordres. La responsabilité de REDZONE n'est pas engagée en cas d'erreur dans l'adresse électronique renseignée par le CLIENT ou de dysfonctionnement de sa boîte de messagerie ou de son serveur.

12. Assurance Responsabilité civile

REDZONE est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984. Cette assurance a pour objet de garantir le REDZONE contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels, immatériels.

De son côté le CLIENT est invité à souscrire une police d'assurance responsabilité Civile Personnelle, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers de son propre fait pendant l'exercice des activités chez REDZONE.

Conformément à l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984, REDZONE informe le CLIENT de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

13. Protection des données à caractère personnel

Des données à caractère personnel concernant le CLIENT sont collectées et traitées aux fins d'amélioration et de personnalisation de l'offre REDZONE, ainsi que dans le cadre du suivi des commandes et réservations, telles que Nom, Prénom, adresse, numéro de téléphone, adresses email, coordonnées bancaires, logiciels utilisés. Ces données sont collectées, enregistrées et stockées en conformité avec les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur à la date des présentes. Le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. A cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à contact@redzone-challans.fr.

14. Réclamation

Les réclamations consécutives à un différend portant sur les modalités d'exécution des prestations objets des présentes doivent être formulées par écrit et adressées à la direction de l'établissement : REDZONE 99, rue de Cholet 85300 Challans, dans les quinze (15) jours suivants la visite chez REDZONE ou formulées sur le site www.redzone-challans.fr. Afin d'éviter toute contestation, le ticket de caisse sera demandé au CLIENT.

15. Annulation – Invalidité

Au cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou réputée non écrite, toutes les autres dispositions resteraient applicables.

16. Attribution de compétences

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente et en cas de litige ou de contestations sur les présentes, il sera fait expressément attribution de compétences au tribunal de commerce de la Roche sur Yon.